

Violaine Giacomotto-Charra

UN AVATAR DU *DE SOMNO ET VIGILIA* À LA FIN DE
LA RENAISSANCE: LE TRAITÉ *LES CAUSES DE LA
VEILLE ET DU SOMMEIL* DE SCIPTION DUPLEX (1606)

Le juriste Scipion Dupleix (1569-1661), aujourd’hui largement tombé dans l’oubli, fut, avant de devenir l’historiographe des Bourbon, le premier vulgarisateur à avoir mené à bien un plan concerté pour faire entrer dans la langue française et dans la culture lettrée mondaine, l’ensemble de la philosophie d’Aristote telle qu’on l’enseignait alors dans le *cursus* ès arts des collèges de plein exercice. Cet ensemble, imité des manuels latins aussi bien que plus directement de certains textes aristotéliciens¹, comporte un petit ouvrage manifestement inspiré par les *Parva naturalia* et intitulé *Les causes de la veille et du sommeil, des songes, et de la vie et de la mort*. Lénorme succès de ce que les imprimeurs-libraires de l’époque ont très vite vendu en recueil comme un *Corps* (pour les éditions sans privilège) ou un *Cours de philosophie* (pour celles contrôlées par l’auteur)² permet de savoir que ce traité sur le sommeil dut être beaucoup lu entre 1606, date de sa parution, et les années 1650 au moins, dans un lectorat probablement composé de nobles lettrés, de robins, de dames, de ce que l’on peut appeler la bourgeoisie éduquée et peut-être d’élèves avancés des collèges.

Cet ouvrage bref, pédagogique et néanmoins assez complet, est pour l’essentiel un travail de compilation, qui puise aussi bien

1. Sur la question de l’ensemble du travail philosophique de Dupleix, de l’ordre et de la nature de ses textes, nous nous permettons de renvoyer à notre ouvrage, *La Philosophie naturelle en langue française. Des premiers textes à l’œuvre de Scipion Dupleix*, Genève 2020, 351-82.

2. Pour l’histoire éditoriale des œuvres philosophiques de Dupleix, *ibid.*, 207-37.

dans le savoir médical que philosophique de son temps. Il offre de ce fait un double intérêt pour l'histoire des savoirs sur le sommeil. Il constitue en effet d'abord une source valable pour essayer de mesurer quelque chose qui fait toujours difficulté pour l'historien: ce que l'on peut appeler le «savoir moyen» ou la culture scientifique standard des milieux éduqués, mais non spécialistes. Que sait-on des savoirs spécialisés sur le sommeil dans la bonne société du XVII^e siècle, en dehors des milieux médicaux? Quelle est la culture de l'honnête homme en la matière? Il permet ensuite de se demander quels sont l'intérêt et le but du vulgarisateur lorsqu'il décide d'écrire sur un tel sujet. La vulgarisation, on le sait, n'est pas un geste innocent: elle choisit et oriente le savoir tout en le présentant souvent comme généralement admis. Que nous révèle le traité de Dupleix des enjeux liés au discours sur le sommeil tels qu'il les conçoit, en ce tout début de XVII^e siècle? En quoi est-ce alors affaire de philosophe, puisque c'est ainsi que se présente Dupleix, d'écrire sur le sommeil et de vouloir éduquer sur ce point ses concitoyens? C'est à ces deux aspects, celui de l'élaboration et de la diffusion d'un savoir moyen sur le sommeil, mais aussi celui peut-être plus souterrain qui vise à modeler la représentation que l'on se faisait du sommeil, et donc sans doute les comportements, que nous voudrions nous intéresser ici.

Un traité à succès

Scipion Dupleix n'est plus guère connu; rappelons que ce magistrat, natif du Sud-Ouest, fut éduqué au Collège de Guyenne à Bordeaux, probablement, d'après sa date de naissance, dans les années 1580. Il y reçut la formation à l'aristotélisme que l'on dispensait alors dans le cycle de philosophie des collèges humanistes. C'est sans doute en se souvenant de ces années d'apprentissage qu'à 30 ans, de 1600 à 1610, il entreprit la publication d'un ensemble complet de manuels aristotéliens d'inspiration universitaire, mais — c'était une nouveauté pour des textes de cette ampleur — écrits en français. Il commença son œuvre par une *Logique*, en 1600, la poursuivit par une *Physique* en 1603, complétée par une *Suitte de la physique ou traité de l'ame*, en 1604,

moment où il remania sa *Logique*. Puis vinrent des *Questions naturelles* redigées selon l'ordre alphabétique et le traité qui nous intéresse ici, *Les causes de la veille et du sommeil, des songes, et de la vie et de la mort*, tous deux en 1606. Dupleix remania considérablement sa *Physique* en 1607 et boucla enfin le travail par une volumineuse *Metaphysique* et une *Ethique* en 1610³.

Le titre complet de sa logique, le tout premier de ses textes, donne une juste idée de ses ambitions pédagogiques initiales: *Logique ou art de raisonner, Reduite en preceptes puisés d'Aristote et de ses plus signalés interpretes: avec telle facilité et brieveté, que les studieux François y puissent profiter.* Dans la préface, comme ensuite dans celle de sa *Physique*, il n'a de cesse d'expliquer son projet, dont on peut dégager quatre traits essentiels, qui sont aussi les principes directeurs de son opuscule sur le sommeil. Le premier est qu'il souhaite écrire pour un lecteur qui peut être «apprentif» ou «studieux» (s'il est plus avancé), parfois même «curieux», mais toujours désireux de s'instruire en français, de manière rationnelle et méthodique et sans perdre trop de temps. Le deuxième est qu'il entend, comme Jacques Lefèvre d'Étaples un siècle avant lui et dans le droit fil de l'aristotélisme humaniste, faire retour à la «vive fontaine» aristotélicienne et affirmer la cohérence du système aristotélicien. Il souhaite, troisième point, initier son lecteur à l'essentiel de ce qui constitue la tradition des commentateurs d'Aristote, ces «signalés interpres» dans lesquels il range aussi les commentateurs grecs redécouverts, sans pour autant s'engager dans le détail des querelles et en évitant pour l'essentiel le modèle du commentaire par questions⁴. Enfin, dans la lignée des philosophes aristotéliciens actifs de son temps, il n'hésite pas à corriger et à compléter le *corpus* aristotélicien, conçu comme un modèle ouvert permettant d'intégrer des connaissances nouvelles.

Cet ensemble de textes, qui connaît probablement de timides débuts dans la décennie 1600, devient progressivement un colossal

3. Tout son œuvre philosophique est publié à Paris, d'abord chez Dominique Salis pour la première édition de *La Logique* en 1600, puis après la mort de ce dernier en 1603, par Laurent Sonnius et la veuve Salis. S'il remanie de manière assez importante *La Logique* et *La Physique*, *Les Causes de la veille* ne fut pas modifié après sa publication.

4. Voir pour l'ensemble de son argumentation, *La Logique*, Paris 1600, f. 1 à 5.

succès de librairie. Les traités échappent à leur auteur et sont réunis sous le nom de *Corps de philosophie* et publiés à Lyon, Paris, Rouen et Genève à de nombreuses reprises, du début des années 1620 au milieu des années 1640⁵. Les dernières éditions connues du *Corps* comportant le traité sur le sommeil datent de 1645⁶. En dehors de ces données éditoriales, un indice significatif de l'influence du texte de Dupleix se trouve dans le *Dictionnaire général et curieux* de César de Rochefort⁷. Bien que ce «dictionnaire de choses», ancêtre de l'*Encyclopédie*, ait été publié en 1685, quarante ans après la fin du grand succès du *Corps de philosophie*, la partie médicale et philosophique de l'article «Sommeil» n'est en grande partie qu'un résumé du traité de Dupleix. Rochefort y donne la même liste d'exemples, à peu près dans le même ordre, citant explicitement Dupleix à plusieurs reprises⁸, comme il le fait aussi dans l'article «Ronfler» et dans l'article «Songe» du même dictionnaire⁹.

Que le traité *Les causes de la veille et du sommeil*, presque quatre-vingts ans après sa parution initiale, nourrisse encore le *Dictionnaire* de Rochefort est un indice révélateur du rôle qu'a pu jouer le texte dans la culture du lectorat lettré et nous incite à le considérer comme un bon témoin de ce qu'étaient les savoirs sur le sommeil dans la culture philosophique de l'époque. Dupleix, en effet, n'est pas médecin: il entend, du moins officiel-

5. Lui-même tente d'en reprendre le contrôle en publiant chez Sonnius, son éditeur historique, un *Cours de philosophie*, en 1626 (réédité en 1632).

6. À Rouen, chez Dominique Loudet et Robert Lallemant et la même année à Genève, chez Jean Stoer et chez Jean Dupré. La *Curiosité naturelle* est l'œuvre qui connaît le plus long succès, on en trouve encore une édition séparée chez Jacques Le Sage et François Vaultier à Rouen en 1664 et elle fut traduite en anglais (*The Resolver, or Cusiosities of Nature*, Londres 1635).

7. Lyon 1685.

8. Par exemple pour la question morale du «trop dormir»: «Tout exces est vitieux, et mesme és choses naturelles, et parmy les plus remarquables on rapporte le trop dormir qui appesantit la teste, relâche les membres, rend les personnes lubriques, et les porte à toute sorte de vices. Dupleix, dans son *Traité du sommeil*, p. 41», «Sommeil», *Dictionnaire général et curieux*, 698-700. «Songe» lui fait immédiatement suite.

9. «Scipion Dupleix dans son *Traité des Causes du Sommeil, et des Songes*, dit que les Poissons dorment et ronflent, et que les plus grands dormeurs de tous les animaux sont les insectes, il a puisé cela dans Aristote», «Ronfler», *Dictionnaire général et curieux*, 655.

lement, vulgariser la philosophie d'Aristote; il affirme qu'il ne s'aventurera donc pas sur les territoires propres au corps humain, qui relève d'une autre discipline que la sienne. La protestation, cependant, est topique; elle est l'exact miroir de celle que l'on trouve chez les médecins, qui prétendent ne pas vouloir s'aventurer sur les terres des philosophes. Mais il est difficile, s'empresse-t-il de concéder immédiatement, d'aborder certains sujets sans parler de médecine, en particulier lorsqu'on entre dans les «petits traités d'histoire naturelle», qui ont pour but, dans la philosophie d'Aristote, d'examiner les fonctions communes de l'âme et du corps:

mais ce corps estant si estroitement lié avec l'ame qu'ils ne font qu'une mesme essence et un seul tout composé, il ne se peut faire que traittant de sa compagnie en tant qu'elle l'informe et est jointe et unie à iceluy, il ne soit aussi par mesme moyen en quelque consideration dans les discours des effects de l'ame¹⁰.

Un peu avant, il avait précisé:

Ainsi en descrivant les preceptes de la science naturelle il m'a semblé que ce n'estoit pas assez de toucher toutes choses en general dans le gros des volumes que j'en ay cy-devant publié, si d'ailleurs je n'accompagnois encore ces preceptes généraux de quelques discours particuliers touchant le chef d'œuvre de la nature, qui est l'homme¹¹.

On l'entend dès cette déclaration d'intention, Dupleix fait subir aux *Parva naturalia* un remaniement profond, qui réoriente le sens de l'ensemble. Le recueil aristotélicien tel qu'il nous est parvenu (et était connu dès le Moyen Âge) est en effet composé de neuf traités: *De la sensation et des sensibles*, *De la mémoire et de la réminiscence*, *Du sommeil et de la veille*, *Des rêves*, *De la divination dans le sommeil*, *De la longévit   et de la vie br  ve*, *De la jeunesse et de la vieillesse*, *De la respiration*, *De la vie et de la mort*. Le traité de Dupleix, comme l'indique son titre, ne conserve qu'une partie de cet ensemble. En une pratique assez courante à son poque,

10. Dupleix, *Les causes de la veille et du sommeil*, Paris 1606, Préface, 2r°-v°.

11. *Ibid.*, 1v°.

12. *Ibid.*, 2v°.

l'auteur a en effet déplacé vers son traité de l'âme (la *Suite de la physique*) tout ce qui, dans les *Parva naturalia*, pouvait être considéré comme portant spécifiquement sur les facultés de l'âme: la sensation et les sensibles, la mémoire et la réminiscence; il a plus ou moins fondu ce qui concerne la longévité et les âges de la vie dans la partie du texte traitant des *Causes de la vie et de la mort*, et il a purement et simplement supprimé le *De respiratione*, sans doute trop biologique ou trop médical pour lui. Il reste donc un recueil composé de trois grands ensembles, chacun bipartite: sommeil et veille, songes et divination par les songes, vie et mort. Cette réorganisation s'accompagne d'un resserrement: alors qu'Aristote s'intéresse aux rapports de l'âme et du corps dans le vivant, Dupleix recentre le discours sur le seul homme («Ainsi donc mon sujet est de traicter ici particulierement des causes de la veille, du sommeil, des songes et de la vie et de la mort de l'homme, bien qu'en cela il ait beaucoup de choses communes avec les autres animaux»)¹², ce qui lui permet en compensation de faire entrer dans son texte une abondante matière médicale, ainsi qu'une ample matière théologique, qui ne figuraient ni l'une, ni surtout l'autre, chez Aristote, et n'auraient pu être compatibles avec un traité sur l'ensemble du règne animal.

Ce remaniement nous semble un bon indice de la perspective intellectuelle qui accompagne alors la diffusion des savoirs sur le sommeil, manifestement plus médicale ou hygiénique que philosophique. La suppression de tout ce qui concerne le sensible et la sensation coupe la question du sommeil de sa racine philosophique essentielle, constituée par l'analyse des rapports de l'âme et du corps. Comme pour les jésuites juste avant lui, qui réservent aux *Parva naturalia* (et aux *Météorologiques*) un traitement différent de celui appliqué aux autres traités d'Aristote¹³, cette

¹³. Dans les deux cas, les Jésuites de Coimbra, qui publient à la toute fin du XVI^e siècle une série de commentaires sur l'œuvre d'Aristote, ne donnent pas une édition du traité accompagné de son commentaire, contrairement à leurs habitudes, mais rédigent ce qui s'apparente à un manuel, omettant le texte d'Aristote et réorganisant la matière de l'ouvrage, tout en conservant le titre *commentaire*: voir le «*Procœnum*» dans les *Commentarii Collegii Conimbricensis S. I., In libros Aristotelis, qui Parva Naturalia appellantur*, Lisbonne 1593 et dans les *Commentarii Collegii Conimbricensis S. I., In libros Meteororum Aristotelis Stagirita*, Lisbonne 1593. Sur le commentaire des

partie de l'œuvre d'Aristote ne semble plus comprise comme spécifiquement philosophique et ne présente manifestement guère d'intérêt pour les philosophes de profession. Dupleix prétend qu'il est en quelque sorte comme contraint de changer de posture énonciative au fil de son discours, et d'abandonner les habits du philosophe pour revêtir ceux du médecin: «je n'ay point délibéré de faire icy entierement le Medecin, toutefois puisque le discours nous y conduit, il faut encore bailler quelques preceptes pour la santé touchant ce sujet»¹⁴. Ainsi le discours dit philosophique sur le sommeil «conduit-il» tout naturellement au discours médical: peut-être Dupleix cède-t-il ici à un goût personnel, mais il est surtout probable qu'il répond aux attentes de ses lecteurs, dont on peut penser qu'ils espéraient sur le sujet un discours clair, voire normatif, d'abord tourné vers l'utilité et la pratique, et non un débat philosophique. Dupleix écrit en effet à un moment où fleurissaient en français les régimes de santé, eux-mêmes vecteurs importants d'un discours prescriptif sur le sommeil¹⁵.

Un compendium utile

La structure du traité d'origine comme l'orientation spécifiquement aristotélicienne de la manière dont est défini le sommeil sont parfaitement reconnaissables dans le texte de Dupleix; la filiation directe avec le traité aristotélicien ne fait de ce point de vue pas de doutes. Cependant, tout se passe comme si Dupleix, pour essayer de ne pas trahir sa volonté de parler «en philosophe» tout en se donnant la liberté de «faire le medecin», s'était engouffré dans chaque brèche du texte aristotélicien pour

Jésuites au *De Somno*, voir notre travail antérieur, «Théoriser le sommeil à la fin de la Renaissance: le commentaire des Jésuites de Coimbra sur le *De Somno* aristotélicien», in V. Leroux, N. Palmieri et Ch. Pigné (dir.), *Le Sommeil. Approches philosophiques et médicales de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris 2014, 368–82.

14. Dupleix, *Les causes de la veille et du sommeil*, VIII, XIV, 50^o.

15. Voir Marylin Nicoud, *Les régimes de santé au Moyen Âge: naissance et diffusion d'une écriture médicale*, XIII^e-XV^e siècles, Rome 2007, et sa contribution dans le présent volume.

accentuer très fortement la teneur hygiénico-diététique de l'ouvrage. D'une manière assez habile, en effet, il semble vouloir exploiter chaque ouverture vers la médecine permise par le traité d'Aristote, pour y greffer une matière qu'il emprunte indifféremment aux médecins de la tradition antique, médiévale ou moderne (citant en particulier régulièrement Hippocrate, Galien, mais aussi Fernel), dont il recueille en bloc l'héritage sur le sujet. Pour n'en donner qu'un exemple: Aristote signale en 456a 24-15 que «certains se meuvent en dormant et font beaucoup de choses que l'on fait à l'état de veille», remarque qui a pour but chez lui d'approfondir le fonctionnement des sens et de la sensation durant le sommeil plutôt que de réfléchir précisément au phénomène du somnambulisme¹⁶. Cette simple remarque se développe chez Dupleix en un chapitre entier (le sixième), qui déplace l'intérêt vers le somnambulisme proprement dit, en soulignant, par l'amplification, son caractère spectaculaire. Dupleix, dont le ton est ici assez éloigné de celui qu'il utilise dans ses grands traités, n'hésite pas à mêler un témoignage personnel à la matière scientifique, fondant son discours sur l'expérience et l'observation:

... et mesmes aucunes [personnes] qui mettent la main aux armes, comme j'en ay veu d'autres qui se ruent sur ceux qui couchent avec elles, et font leurs efforts pour les estranglers, et l'ay esprouvé non sans danger couchant avec un jeune Gentilhomme Gascon, en compagnie duquel j'allois à Paris¹⁷.

Fortement inspiré de la tradition médicale, mais aussi du discours moral, le traité se présente ainsi comme une sorte de *compendium* des savoirs ordinaires sur le sommeil, révélant les préoccupations et les sujets de curiosité qui devaient être ceux de ses lecteurs¹⁸. On y retrouve sans surprise des points dont il a été à

16. «...mais ils ne le font pas sans une image ni sans une certaine sensation. En effet, le rêve est, d'une certaine manière, une impression sensible. Il faudra toutefois parler de ces sujets plus loin», trad. Pierre-Marie Morel, dans Aristote, *Œuvres complètes*, sous la dir. de Pierre Pellegrin, Paris 2014, 1078.

17. Dupleix, *Les causes de la veille et du sommeil*, VI, II, 37^{ro}.

18. Le sommaire en donne une bonne indication: I. Qu'est-ce que veille et sommeil. II. De la différence du sommeil et de l'extase. III. D'où est-ce que procede le sommeil. IV. Des causes du resveil et interruption du sommeil. V. Des divers estats des sens pendant la veille et le sommeil. VI. De

plusieurs reprises question dans les contributions à ce volume: Dupleix met en garde contre l'excès de veille comme de sommeil, discute du meilleur équilibre à trouver entre temps de veille et de sommeil, établit à quel moment le sommeil est le meilleur, interdit formellement de dormir à certains moments, explique le mécanisme de certaines plantes soporifiques ou s'intéresse à ce que nous appellerions les troubles de sommeil (somnambulisme ou brefs épisodes de réveil ne laissant aucun souvenir). Si le détail du texte ne révèle rien de nouveau par rapport à la *doxa* médicale de son temps, on peut néanmoins souligner que ses préconisations correspondent, non à l'idéal ascétique du christianisme, mais à un idéal de vie saine et sobre qui s'oppose explicitement au mode de vie décousu et corrompu des courtisans¹⁹:

C'est pourquoy j'ay pitié de la vie des courtisans, lesquels au grand detriment de leur santé font de la nuict le jour et du jour la nuict, à l'imitation de ces Lychnobies ou Lanterniers, lesquels Senecque disoit vivre contre nature. Ce que je croy qu'ils pratiquent ainsi (comme faisoit l'Empereur Heliogabale) pour monstrarer qu'ils se plaisent à renverser tout bon ordre: ou bien possible pour la honte qu'ils ont que le Soleil ne descouvre leurs actions desreglées. Cela soit dit sans offenser personne²⁰.

Il ne s'agit pas, pour le vulgarisateur, de débattre, mais de prescrire. Les préconisations sont simples et précises: le temps accordé au sommeil doit être bien préparé et modéré. Le sommeil ne doit nous dérober «pour le plus que le quart de nostre vie, ou quelque heure davantage», il faut donc, à la saison où les nuits sont longues, en «employer une partie au travail»:

ceux qui se levent, marchent, grimpent et font d'autres semblables actions en dormant.VII. Combien est nuisible l'excez au veiller et au dormir; et de ceux qui ont dormi pendant plusieurs années sans interruption.VIII. Quand est-ce qu'il faut veiller ou dormir. IX. Pourquoi est-ce que certaines personnes sont plus sommeilleuses les unes que les autres. X. De la veille et du sommeil estrange d'aucuns animaux.

¹⁹. On retrouve sans doute là un motif qui préoccupe les médecins de cour, car il a ce thème en commun avec son compatriote gascon Joseph Du Chesne, médecin par quartier du roi Henri IV, qui publie un régime de santé l'année même où Dupleix publie son traité sur le sommeil (*Le Pourtraict de la santé*, Paris 1606).

²⁰. Dupleix, *Les causes de la veille et du sommeil*, VIII, vi, 47r^o-v^o.

Car (ainsi que nous enseignent les Medecins) les veilles trop longues nuisent grandement au corps: d'autant qu'elles consument les bonnes humeurs et les esprits animaux et vitaux, [...] qu'elles causent des cruditez en l'estomach par la dissipation de la chaleur naturelle [...], qu'elles excitent la bile, engendrent des fievres, des gouttes [etc.]. Le sommeil excessif n'est pas moins dangereux [...] d'autant qu'il relasche trop les membres, qu'il appesantit la teste, qu'il rend la personne stupide, paresseuse, oublieuse et encline à toutes sortes de vices²¹.

Le sommeil, dont l'excès est associé à un état physique, mental mais aussi moral dégradé, est frappé de la même nécessité de modération et de sobriété que l'alimentation et la consommation de vin, desquelles il est explicitement rapproché: «manger, boire et dormir» doivent être réglés et tempérés pour le salut du corps et de l'âme. On peut ainsi souligner que l'excès de sommeil n'est de ce fait considéré ni comme un symptôme de maladie sous-jacente ni comme une pathologie en soi: c'est un vice, que la tempérance doit permettre de corriger. Dupleix, qui cède au goût des histoires merveilleuses et des anecdotes exemplaires, ne manque pas de rapporter que Galien, apparemment excellent médecin de lui-même, vécut cent quarante ans grâce à la pratique d'un sommeil modéré et d'une alimentation équilibrée, ne cédant pour finir qu'à une «extreme et decrepita vieillesse», information que ne manque pas de reprendre Rochefort dans son dictionnaire²².

Dupleix indique également qu'il convient de respecter le rythme de la nature et la convenance du sommeil avec la nuit «froide et humide», en dormant la nuit et veillant le jour (qui, plus chaud et plus sec, encourage l'activité), qu'il faut se méfier de la force de la coutume, qui peut corrompre les habitudes naturelles régissant spontanément les rythmes humains, et faire attention à ne pas prendre l'habitude de veiller trop fréquemment la nuit, au risque de ne plus pouvoir s'en désaccoutumer. Les malades et les vieillards (la vieillesse étant une maladie incurable puisqu'elle mène à tout coup à la mort, nous dit Dupleix en un imparable raisonnement) ont cependant le droit d'adopter

^{21.} *Ibid.*, VII, I, 40v^o-41r^o.

^{22.} *Ibid.*, VI, 42v^o.

un rythme particulier et de dormir quand ils le peuvent, les douleurs de la maladie ou de l'âge rendant leur sommeil malaisé. Il est également permis de dormir le matin si une cause exceptionnelle nous a privés de sommeil la nuit²³.

Il donne enfin quelques conseils très précis, puisés dans les traités médicaux, en particulier chez Hippocrate (dit-il, plus probablement chez les médecins de son temps) et chez Fernel: ne pas dormir tout de suite après le repas, la digestion devant avoir eu le temps de bien commencer et de se dérouler à son rythme (un sommeil précoce va l'accélérer et dégager trop de fumées); ne pas dormir après une saignée, car la chaleur naturelle risquerait de s'éteindre complètement; ne pas dormir après avoir pris médecine, ou alors une courte sieste légère d'une demi-heure, pour ne pas entraver l'action de la substance thérapeutique; se coucher sur le ventre plutôt que sur le dos, pour fortifier la chaleur stomachale, ou mieux encore, surtout durant le premier sommeil, dormir d'abord sur le côté droit, pour fortifier la chaleur du foie. Il n'omet pas d'énumérer les particularités liées au sexe (les femmes dorment plus que les hommes), à l'âge, à la quantité et à la qualité de nourriture ingérée, au climat et à la saison, etc., qui influencent le sommeil, ainsi qu'à quelques singularités anatomiques (les nains dorment plus, comme l'a dit Aristote)²⁴.

L'ensemble constitue donc, on le voit, un très honnête vademecum qui comporte des conseils empruntés à la littérature des régimes et à une ample tradition médicale; il est orienté dans le sens d'une hygiène du quotidien et d'une utilité immédiate, que ne renierait pas un médecin d'aujourd'hui: respecter l'alternance jour / nuit, se coucher à heure régulière, ne pas trop manger ou trop boire avant de dormir (mais un peu quand même), se souvenir que les substances soporifiques provoquent un sommeil artificiel et non naturel, ne pas se laisser perturber par ses émotions, sources de cauchemar, etc. Dupleix y ajoute quelques considérations plus surprenantes mais caractéristiques de la tradition théologique comme de la philosophie naturelle dont il est aussi l'héritier, sur le point de savoir si Adam dormait dans le

23. Voir *ibid.*, tout le chapitre VIII, 451^o-521^o.

24. *Ibid.*, plus particulièrement les paragraphes XIII à XVII (501^o-521^o).

jardin d'Éden (pour la première) ou sur les caractéristiques du sommeil de certains animaux (pour la seconde).

Mais un traité à quelles fins?

Le traité *Les causes de la veille et du sommeil* tel que nous venons de le résumer ressemble fort à un régime de santé, si bien que l'on peut s'interroger sur les raisons qu'avait Dupleix de l'ajouter à la littérature médicale existante, en s'éloignant pour ce faire des chemins de la philosophie. Or malgré les apparences, la réponse gît peut-être précisément dans le fait de ne pas vouloir abandonner complètement la question du sommeil aux mains des médecins. Lorsque j'avais examiné ce texte pour la première fois, j'avais d'abord été frappée par l'abondance d'une matière médicale inhabituelle dans la littérature d'inspiration aristotélicienne (mais présente aussi dans le commentaire au *De somno* des Jésuites de Coimbra, dont Dupleix a dû probablement s'inspirer) et par le surgissement de questions apparemment désordonnées et étrangères à la tradition aristotélicienne. En reprenant le texte à quelques années de distance, c'est l'inverse qui me frappe aujourd'hui: l'effort que fait le vulgarisateur pour réaffirmer la prévalence de la théorie aristotélicienne, contredire pas à pas celle de Galien et maintenir ainsi la cohérence de son interprétation de la conception aristotélicienne du sommeil, malgré les forces centrifuges importantes qui tendent à déplacer la question sur le terrain de la médecine ou sur celui de l'éthique et de la morale, et malgré toute une tradition médicale qui avait plutôt essayé de gommer les oppositions entre Galien et Aristote²⁵.

Si Dupleix se montre apparemment conciliant au seuil de son traité («Les Philosophes et Medecins traitans de la veille et du sommeil, demeurent d'accord que la veille est une liberté des sens, et le sommeil une liaison d'iceux»)²⁶, il se révèle ensuite rapidement beaucoup moins consensuel: évoquant l'ensemble des

²⁵. Sur ce sujet, voir Joël Chandelier, «Le sommeil, ses causes et son origine selon les médecins arabes et leurs commentateurs latins», in *Le Sommeil. Approches philosophiques*, 321-36.

²⁶. Dupleix, *Les causes de la veille et du sommeil*, I, 1, 5v°.

théories sur le sommeil dans le chapitre III, il écarte la majorité d'entre elles pour ne laisser en lice qu'Aristote et Galien, dont il organise la confrontation. Selon Aristote, le sommeil est directement provoqué par le mécanisme de la digestion²⁷, tandis que selon «Pline, Galien et quelques Philosophes et Médecins Arabes» (soit en réalité presque toute la tradition médicale), le sommeil procède non d'une cause purement mécanique, mais «d'une faculté particulière de l'âme, laquelle comme un bon capitaine qui fait la retraite» rappelle «près du cerveau les esprits animaux espars pendant la veille par tous les membres du corps»²⁸. Dupleix met ainsi un point d'honneur à affirmer qu'il maintient une explication strictement aristotélicienne dans son principe, retenant la digestion comme unique cause du sommeil, et prend soin de réfuter longuement Galien sur le point d'une quelconque intervention volontaire du cerveau dans le mécanisme du sommeil.

Or cet entêtement peut paraître d'autant plus surprenant que l'exposé médical auquel se livre Dupleix pouvait laisser penser que la perspective philosophique n'était pas la plus importante à ses yeux et qu'il ne s'agissait pas pour lui de réveiller la querelle du cœur et du cerveau, qui sous-tend l'opposition entre théorie aristotélicienne et théorie galénique. En outre, lorsque l'on regarde de près sa défense du système aristotélicien, on s'aperçoit que, loin de revenir à la «vive fontaine» aristotélicienne, Dupleix lui fait subir un net infléchissement: s'il conserve l'idée que la digestion est la cause directe et immédiate du sommeil, constituant ainsi une cause biologique et mécanique, il adopte par ailleurs sans ambiguïté dans son *Traité de l'âme* la théorie galénique d'une localisation de certaines facultés de l'âme dans le cerveau et redit dans *Les causes de la veille et du sommeil* que le sens commun est «estably là haut au cerveau pour discerner et juger des objets qui luy sont rapportez par les sens extérieurs»²⁹. Il décrit de ce fait une causalité mixte, dans laquelle le cœur ne joue aucun rôle, le sommeil relevant d'un processus de digestion qui implique à la fois l'estomac et le cerveau (sans action volon-

27. L'explication d'Aristote est résumée *ibid.*, III, VIII-XI, f. 21v^o-23v^o.

28. *Ibid.*, III, XII, 23v^o.

29. *Ibid.*, I, VI, 8r^o.

taire de ce dernier), théorie qui est exactement celle de quelqu'un qu'il ne nomme pas, Averroès³⁰:

Ainsi la chaleur naturelle cuisant la viande dans l'estomach en fait evaporer des fumées, lesquelles estant eslevées en haut se refroidissent apres par la froideur du cerveau et par le ramas de la matiere qui assoupit la chaleur naturelle, comme le feu s'estouffe lors qu'on y jette dessus tout à coup grande quantité de bois. La chaleur donc ainsi abbatuë se retire en bas laissant ces vapeurs et fumées, lesquelles ramassées et prises par le froid appesantissent la teste, provoquent le sommeil, puis reduites en eau rechéent de leur poids en bas et estoupent les conduits des esprits par le moyen desquels les sens exercent leurs fonctions³¹.

L'emprunt est d'autant plus surprenant que, comme nous l'avons dit, il attribue à Galien et aux médecins arabes l'idée que le sommeil procède «d'une faculté particulière de l'ame, laquelle comme un bon capitaine qui fait la retrainte» rappelle «près du cerveau les esprits animaux espars pendant la veille par tous les membres du corps», formule qui vient également d'Averroès, qui se distingue ici en réalité de Galien et prend plutôt le parti d'Aristote, puisque si Averroès écrit bien dans le *Colliget* «comme les soldats lorsque survient un grand danger, font retour à leur capitaine», ce capitaine est pour lui le cœur et non le cerveau³². La position de Dupleix, en outre, ne va pas sans difficultés: si c'est la digestion qui provoque le sommeil, pourquoi ne dort-on pas après chaque repas? Or Dupleix considère qu'il n'est pas normal de dormir après le dîner – au sens de l'époque –, mais seulement après le souper. Il y a parfois des ambiguïtés, voire des contradictions, comme ce passage qui attribue explicitement au cerveau un rôle qui lui est dénié par ailleurs:

C'est pourquoy aussi tost que ce grand organe du sentiment, qui est le cerveau, commence d'arrester le cours de ses fonctions, soit par lasseté, soit à cause des veilles precedentes, tous les sens exterieurs qui sont comme des ressorts et instruments subalternes s'arrestent et se reposent³³.

30. Pour la théorie d'Averroès, voir J. Chandelier, «Le sommeil, ses causes», 329.

31. Dupleix, *Les causes de la veille et du sommeil*, III, vi, 21v^o-22r^o.

32. J. Chandelier, «Le sommeil, ses causes», 329.

33. Dupleix, *Les causes de la veille et du sommeil*, I, vi, 8v^o.

Le soin qu'il met à prétendre à plusieurs reprises qu'il s'oppose à la théorie galénique pour adopter celle d'Aristote, et à ranger ici Averroès parmi les purs galénistes, semble la conséquence de l'opposition de Dupleix à un seul élément, l'idée que l'âme, où qu'on la situe, pourrait jouer un rôle volontaire dans le déclenchement du sommeil. Il prend garde à maintenir toujours une explication purement mécanique, qui présuppose que ce n'est pas réellement le sens commun qui est empêché, mais la communication entre le sens commun et les sens extérieurs, préservant l'autonomie de l'âme et la possibilité de son activité. Le traité, qui peut sembler éclectique, se révèle de ce fait parfaitement cohérent et structuré autour de cette seule idée qui consiste à pouvoir à la fois localiser les facultés de l'âme dans le cerveau (contre Aristote) tout en préservant d'une certaine façon sa parfaite indépendance dans les mécanismes du sommeil, phénomène compris comme purement mécanique (comme Aristote). On note ainsi que, dans le savoir médical dont il s'est amplement fait l'écho, Dupleix ne retient aucun remède en lien avec le cerveau, se limitant à ceux qui influent sur la qualité de la digestion. Il nie ainsi à la musique, aux ténèbres ou au silence la possibilité de pouvoir causer le sommeil; ce sont au mieux des aides qui «distraient» les esprits, les rendant plus vulnérables aux vapeurs qui montent de l'estomac. De même, la fatigue peut forcer au repos, mais pas au sommeil³⁴.

Ce choix nous semble pouvoir s'expliquer par une sorte de non-dit lié à la question du statut de l'âme. Malgré ses déclarations liminaires indiquant qu'il ne traitera que de l'homme, Dupleix souligne l'unité physiologique du vivant et rappelle que le «sommeil est commun à tous les animaux, tout aussi bien que la veille», car il est caractéristique de tout vivant qui «a sentiment»³⁵. Plus nettement encore qu'Aristote, il affirme que les «insectes ou incisez» dorment, et même que ce sont ceux qui

34. «Les sens, en estans destitués, sont d'autant plus aisement estoupés par les vapeurs qui s'eslevent de l'estomach au cerveau soit du repas n'agueres pris, soit qu'il y reste de la matiere d'ailleurs. Car si l'estomach estoit du tout vuide on ne scauroit dormir, les effects du sommeil cessant quant et leur cause», *ibid.*, III, XVI, 25^{ro}. Pour la fatigue, voir III, XV, 24^{vo}.

35. *Ibid.*, I, IX, 9^{vo}-10^{ro}.

«dorment le plus», de même que les poissons (bien que «cela n'est pas si cogneu mais tant de gens l'ont remarqué qu'il ne le faut plus revoquer en doute»), notant même que les dauphins et les baleines «ronflent»³⁶ (détail qui vient du *De respiratione*). La précision sur les insectes n'est pas anodine: Dupleix rappelle que ce sont pour Aristote des «animaux imparfaits», dont l'âme est divisible, comme les plantes (car si vous coupez un insecte en deux, les deux parties continuent à vivre, dit-il) et qui par ailleurs n'ont pas de mémoire et possèdent un sens commun très affaibli. Si, dans la tradition des *Parva naturalia*, ils ne rêvent pas, ils dorment, comme l'homme. On peut donc faire l'hypothèse que Dupleix tient à faire du sommeil une réaction du corps et non une faculté de l'âme, ce qui supposerait alors une plus grande proximité entre âme de l'homme et âme des animaux imparfaits.

Peut-être faut-il aussi chercher d'un autre côté. Dupleix est un chrétien convaincu, mais il s'oppose à toute une tradition théologique de dévalorisation du sommeil. Il est également probable qu'il veuille faire du sommeil un phénomène naturel indépendant de la question de la Chute, sans rapport avec le statut de l'âme pécheresse. Cela explique certainement deux passages sur la question du sommeil d'Adam: dormait-il dans le Jardin d'Éden et son sommeil n'était-il pas plutôt une extase³⁷? Dupleix répond oui à la première question, et non à la seconde: Adam dormait d'un vrai sommeil car, affirme-t-il, «Adam mesme quand il eust demeuré en l'estat d'innocence au jardin des delices, n'eust peu se passer du sommeil», non «par lasseté ou par quelque maladie», mais «par un doux et gracieux repos compagnon de perfection». D'où la réfutation du rôle de la fatigue qu'il trouve chez Galien. En outre, et surtout, l'homme au Paradis mange, donc il dort³⁸. C'est aussi toute la cohérence d'une représentation littérale du Jardin d'Éden qui se trouve ici engagée.

36. *Ibid.*, I, x, 10r^o-v^o.

37. La question du sommeil d'Adam se pose en particulier au moment de la création de la femme, car Adam ne sentit aucune douleur, alors que l'arrachement de sa côte aurait dû le réveiller (II, III, 14), mais Dupleix déduit du texte biblique qu'Adam dormait réellement et n'était pas dans une sorte d'extase particulière qui aurait expliqué son analgésie, il faut plutôt en féliciter «le tres-excellent chirurgien qui y avoit mi sa main toute-puissante».

38. *Ibid.*, I, xi, 11r^o.

Enfin, considérer le sommeil comme un mécanisme purement physiologique lui permet de rationaliser tous les phénomènes étonnantes liés au sommeil: expliquer ses troubles apparents, comme le somnambulisme ou le fait de parler en dormant, bien établir la différence avec des états apparemment proches, comme l'évanouissement, l'apoplexie ou l'extase³⁹ et surtout apporter une explication mécanique à la question des rêves, invalidant ainsi la possibilité que les rêves soient prémonitoires, sauf intervention divine. Ainsi le premier sommeil est-il un sommeil profond et sans rêve, car alors une grande quantité de vapeurs se dégage de l'estomac, et l'ensemble des sens, intérieurs comme extérieurs, est assoupi. En revanche, lorsque la digestion commence à toucher à sa fin, les vapeurs se font moins abondantes et si les sens extérieurs demeurent entravés, les sens intérieurs peuvent se libérer plus ou moins: nous continuons à dormir, mais moins profondément, et nous pouvons alors rêver. Un réveil non naturel et brutal fait réagir les esprits du corps «comme le souffle esmeut le feu qui n'est couvert que d'un peu de cendres», mais ce type de réveil repousse des vapeurs non consumées et ne fait que suspendre le processus de sommeil, si bien qu'on garde la tête lourde, et qu'on se rendort facilement. Le somnambulisme s'explique parce que «le conduit de la faculté motive est différents des organes des sens, et néanmoins plus ample et plus large: tellelement qu'il est plus aisé aux esprits animaux de s'escouler»⁴⁰.

Le sommeil n'affecte donc l'organe sensoriel premier qu'indirectement: il est en réalité un pur mécanisme corporel qui obstrue les canaux de communication, partout dans le corps, ce qui rend la question de la localisation de l'âme sans intérêt et permet de contourner la querelle du cœur et du cerveau sans trahir Aristote, *ille philosophus*. Le traité de Dupleix, il faut s'en souvenir, ne

39. Il reprend ici le fil de la tradition aristotélico-galénique: n'étant pas provoquées par la digestion, mais par une asphyxie ou une compression des veines, syncope ou apoplexie se distinguent du sommeil par leur mécanisme et leur cause finale (ils ne se produisent pas en vue de la survie de l'animal).

40. Voir 25-26 pour les phases du sommeil et les songes (fin du chapitre III,), 28^{vº} pour le réveil brutal (chap. IV, III et IV), VI, VII-VIII, 39^{rº} pour l'explication du somnambulisme et plus généralement tout le chapitre V sur l'état des sens durant le sommeil.

s'intitule pas, comme celui d'Aristote, *De la veille et du sommeil*, mais *Les causes de la veille et du sommeil*. Si Dupleix «fait» volontiers le médecin, il reste en réalité philosophe et redéfinit ici indirectement le périmètre d'étude de l'âme. On comprend mieux alors les remaniements qu'il fait subir aux *Parva naturalia*: il est logique de traiter d'un côté, avec le *De anima*, tout ce qui relève proprement des opérations de l'âme, de l'autre ce qui est explicitement placé dans la dépendance de mécanismes physiologiques et non intellectuels. D'une certaine façon, Dupleix fait de son traité sur le sommeil un traité plus nettement biologique encore qu'il ne l'était chez Aristote, tout en parvenant à le transformer en un texte médical prescriptif. Cela montre à quel point les textes dits de vulgarisation, en apparence les plus consensuels et les plus innocents, peuvent en réalité porter une pensée assez originale, pourtant divulguée sous le nom d'opinion la plus communément reçue, ce que dit explicitement Dupleix de la théorie qu'il expose.

ABSTRACT

Violaine Giacometto-Charra, *An Heir of De somno et vigilia at the End of the Renaissance: The Treatise Les causes de la veille et du sommeil by Scipion Dupleix (1606)*

In the early 17th century, the lawyer Scipio Dupleix started a broad project of popularisation of Aristotelian philosophy, which began with a *Logic* (1600) and ended with an *Ethics* and *Metaphysics* (1610). Towards the middle of the decade, a series of works dealing with Aristotle's natural philosophy took place, including a treatise imitating the *Parva naturalia*, named *Les causes de la veille et du sommeil, des songes et de la vie et de la mort* (1606). This work, written by a knowledgeable compiler who explicitly theorised his project of popularising philosophy, allows us to take stock of what was known about sleep at the very end of the Renaissance. The examination of the text allows us to establish the list of questions that enter, for a man of this time, in a treatise on sleep, to measure the part that medical and philosophical knowledge occupy in it, and their evolution, compared to the first model that Dupleix follows here. Beyond the examination of the normative content of the treatise, this contribution also questions the reasons that motivate the popularizer to want to keep the question of sleep in the bosom of philosophy, in order to better understand what conception of man and soul it engages.

Violaine Giacometto-Charra

Centre Montaigne - UR 24 142-Plurielles

Université Bordeaux Montaigne

violaine.giacometto@u-bordeaux-montaigne.fr

